

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations socioculturelles

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Maison Pour Tous d'Ergué Armel dans le cadre des 20 ans de l'événement « A vous de Jouer ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1- à verser au titre de l'année 2015 la subvention détaillée ci-dessous :

	Imputations budgétaires	Association	Montant
<i>Action socioculturelle</i>	6574.7102.422	MPT Ergué Armel <i>Subvention exceptionnelle pour les 20 ans de l'événement</i>	2 500 €

2- d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant financier à la convention de partenariat entre la Ville et la MPT d'Ergué Armel.

Le maire,

Ludovic JOLIVET